

Groupe 1 : gouvernance
2^e réunion du 12 juin 2007

Lors de cette 2^e réunion, la question du C.A. a été de nouveau abordée. La majorité des syndicats (SNESUP – SNASUB – UNSA – FERC-Sup) étant contre la réduction à un C.A. de 20 personnes, il a été mentionné qu'actuellement il était possible d'avoir un C.A. entre 30 et 60 membres et que selon les établissements, il était possible de moduler. Mais vu les objections de l'administration le nombre réduit où nous ne serions que très peu représentés semble retenu.

Les C.S. et C.E.V.U. verraient leurs pouvoirs renforcés.

Pour le C.T.P. : l'élection se ferait sur sigle et ce serait une instance paritaire. C'est le chef d'établissement qui serait responsable de sa mise en œuvre, sachant que tout doit être bouclé pour le 21 juin, nous serons mis devant le fait accompli.

La CPE serait toujours en place en préparatoire des CAP.

Au cours de cette 2^e séance, nous n'avons toujours pas eu de document concernant les projets sur l'autonomie et à part ces quelques pistes, nous n'avons guère avancé.

Groupe de travail « périmètre de l'autonomie

Séance du 14 juin 2007

A l'ordre du jour : la gestion du patrimoine et l'exécution du budget

1) le ministère oriente la réflexion sur les métiers et qualifications nécessaires à une gestion locale du patrimoine.

Certaines organisations syndicales expriment la crainte qu'on ait recours, en la matière, au partenariat public-privé

De fait, le débat tournera autour de cette notion de PPP

Notre intervention met en avant la grande méfiance que nous avons devant le désengagement de l'Etat et une PPP qui ne comprendrait pas de contrepartie pour le privé.

A la remarque du chef de Cabinet que nous n'avons pas affaire à des mécènes, la FERC Sup rétorque qu'en effet, nous connaissons déjà les tentations de faire du « fric » avec les locaux, leur locations, dans le cadre des SAIC, par exemple.

Une autre inquiétude se fait jour : la remise en état et aux normes sécurité des locaux existants avant leur dévolution aux établissements, ce qui implique des investissements préalables très importants.

Par ailleurs, certains notent l'intérêt que des produits reviennent à l'établissement pour l'aliénation éventuelle des locaux.

2) un élément ressort de plusieurs interventions : la formation des élus qui semble faire consensus, au moins pour les étudiants.

Conclusions

M. Gillet fait le tour des points d'accord, sur les principes fondamentaux :

- les droits d'inscription seront arrêtés par la Ministre
- le Bac reste le 1^{er} diplôme du Supérieur
- le cadre des diplômes reste national
- la loi n'imposera ni regroupement ni suppression d'établissements

Sur le périmètre :

- l'expérience des budgets globaux Recherche nous permet d'y voir clair sur la politique du budget global
- le contrat est l'outil majeur de l'intervention de l'Etat
- la logique de résultats est réaffirmée

Groupe 3 : modalités d'accompagnement et de suivi de la mise en œuvre de la loi 2^{ème} réunion du 14 juin 2007

Après quelques rectifications du PV de la précédente séance par les « syndicats qui causent », l'ordre du jour est démocratiquement annoncé en début de séance.

- calendrier de la « gouvernance ».
- calendrier de la mise en œuvre de l'**autonomie élargie** et de ses modalités.
- Rôle de la tutelle par rapport à l'**autonomie renforcée**

Visiblement, et démocratiquement, la CPU était l'une des organisations présentes à connaître d'avance cet ordre du jour, son représentant annonçant que les présidents avaient travaillé dessus et donne l'avis de celle-ci :

Les universités doivent avoir adopté la nouvelle gouvernance d'ici 1 an pour la rentrée 2008.

Remarque du rédacteur : la loi n'est pas votée et d'après le ministère rien n'est décidé, rien n'est écrit !

Divers intervenants sur ce sujet, bla bla ..., celui du SNPTES-UNSA déclarant, sans rire (!) : « en 1 année on aura peut-être le temps de faire avaler cette pilule auprès du personnel », le voisin FO du rédacteur n'en croyait pas ses oreilles !

Jean Philippe de SAINT MARTIN, qui visiblement ne courrait pas dans la 4^{ème} puisqu'il représentait le ministère, réaffirma la proposition de création de CTP locaux, lieux de dialogue social.

Il annonce que ; transfert de responsabilité n'est pas désengagement de l'Etat et qu'il voit 3 cas :

nouvelles responsabilités

- de droit
- décidées par le Conseil d'administration de l'université
- décidées par le Conseil d'administration de l'université, avec accord de l'état.

Se déclinent alors les questions suivantes :

- (a) - recrutement des étudiants pour le tutorat et l'ouverture non-stop des bibliothèques (vacations)
- (b) - création de fondations et choix des responsabilités du CA
- (c) - budget global, « grh », patrimoine immobilier.

La CPU estime que le point (a) ne relève pas de l'ordre de la loi et que dans le point (c) les 3 items ne peuvent être dissociés. A ce propos les universités de Tours, Nancy, Cergy-Pontoise, Paris5 et Grenoble 1 en liaison avec la CPU expérimentent le (c). Seront donc fait une évaluation et un bilan pour apporter les corrections nécessaires et publier un rapport en septembre 2008. Il devra être élaboré un cahier des charges du passage de chaque item pour les universités ainsi que pour l'Etat pour un effort et un soutien.

Résumé de la CPU :

1^{ère} année après le vote de la loi : mise en place des conseils (nouvelle « gouvernance »).

Les autres années de la mandature, 4 ans au plus, mise en place de (c).

Propose des mesures de sanctions pour les universités qui ne rentreront pas dans le moule !

Seuls la CGT et un syndicat enseignant « autonome » ont protesté contre l'emploi d'étudiants, sous couvert de « c'est formateur pour eux », à la place de personnels ! L'UNEF proteste aussi, mais malheureusement très mollement. Les autres acquiesçant par leur silence.

Au cours des échanges nous apprenons que Jean Philippe de SAINT MARTIN qui représente le ministre, ne savait pas ce qu'étaient les ECTS !

Au final la Ferc-sup CGT, le Snpress FO et le Snes-up FSU réaffirment leur opposition à la future loi telle qu'elle se dessine.

Jean Philippe de SAINT MARTIN indique que la mise en place de la « grh » et du budget global ira de paire avec le nouveau mode de gestion (gouvernance ?) avant de passer à une autonomie élargie. Le ministère s'interroge sur la représentativité de l'Etat dans les CA – exit les recteurs au profit d'un *contrôleur général (financier ?)* qui n'aurait que voix consultative.

La CPU demandant un vrai contrôle par l'Etat des contrats et une évaluation à posteriori.

Il est envisagé de mettre comme ordre du jour de la prochaine séance le rapport Etat-établissement.